

Séance du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 15 mars 2005, à 20 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance ordinaire les membres du conseil Jean Benoit, Roland Latreille, Claude Reid, Denis Vaudrin, Roger Levert, Madeleine Lefebvre, Pierre-Paul Messier et Jean-Noël Tessier, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Lafrance, directeur général, et M^{me} Murielle Giroux, greffière.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

Période de questions

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Trois (3) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions:

- Couverture policière sur le territoire
- Incendie. Services extérieurs appelés en renfort
- Parc Demers. Dépôt d'une pétition contre le dézouage
- Relocalisation de la voie ferrée de CSX. Sécurité des enfants près de l'école Saint-Esprit. Dépôt de résolutions du conseil d'établissement de l'école et du comité de parents

Adoption de l'ordre du jour

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance du 15 mars 2005.

Il est

2005-03-110

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Denis Vaudrin
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance du 15 mars 2005, tel que préparé, à savoir:

1. PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 22 FÉVRIER 2005 ET DU 1^{ER} MARS 2005 (SPÉCIALE)
5. APPEL D'OFFRES
 - 5.1 Appel d'offres 2005-05

6. INVITATION À SOUMISSIONNER

6.1 Invitation à soumissionner 2005-SRC-01

Service de conciergerie. Édifice du 47, rue Nicholson (Sûreté du Québec). 2 ans

Service d'entretien ménager Maxime 47 620,35 \$

7. RAPPORTS

7.1 Direction générale

7.1.1 Programme Infrastructures-Québec. Protocole d'entente. Volet 2. Projet Rénovation d'infrastructures 2001. Addenda no 1

7.1.2 Relocalisation de la voie ferrée de CSX. Étude de faisabilité. Mandat

7.1.3 Directeur général. Contrat de travail

7.1.3.1 Entente. Procureur. Mandat

7.1.3.2 Entente. Autorisation de signature

7.2 Service des ressources humaines

7.2.1 Embauche et départ de personnel. Février 2005

7.2.2 Lise Lavoie. Commis à l'inspection à l'unité Urbanisme et Permis. Service de la gestion du territoire. Congé à traitement différé

7.2.3 Service de l'environnement et des travaux publics

7.2.3.1 Jacques Brisebois. Opérateur « B ». Congé sans solde

7.2.3.2 Employé 7431. Préposé aux réseaux. Congédiement administratif

7.2.4 Association des pompiers et pompières du Québec, section locale de Salaberry-de-Valleyfield. Marc-Éric Deschambault. Pompier à temps partiel. Service de sécurité incendie. Assiduité au travail. Période d'essai. Lettre d'entente

7.2.5 Service récréatif et communautaire

7.2.5.1 Coordonnateur à la vie culturelle et communautaire. Nomination

7.2.5.2 Maryse Labelle. Technicienne en documentation. Congé sans solde

7.2.6 Programmes Placement carrière-été. Édition 2005

7.2.6.1 Commis à la gestion documentaire. Service du greffe

7.2.6.2 Préposé au bureau des élections. Service du greffe

7.2.6.3 Préposé à l'accueil. Préposé au nettoyage de terrains. Service récréatif et communautaire

7.2.6.4 Préposé au règlement d'arrosage. Préposé à la détection de fuites. Service de la gestion de l'environnement et des travaux publics

7.2.7 Organigramme. Adoption

7.3 Service de la gestion financière et de l'informatique

7.3.1 Liste de comptes numéro 77 (chèque 28812 annulé) 2 101 618,20 \$

7.3.2 Rapport budgétaire au 9 mars 2005. Dépôt

7.4 Service du greffe

7.4.1 Élection générale du 6 novembre 2005. Octroi de contrats

7.4.1.1 Confection et révision de la liste électorale

7.4.1.2 Gestion informatisée du scrutin

7.4.1.3 Compilation électronique des résultats

7.5 Service récréatif et communautaire

7.5.1 Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield

7.5.1.1 Transport en commun de personnes par auto-taxi. Compagnie Leduc ltée. Contrat 2005-2008

- 7.5.1.2 Gestion et opération d'un service de transport en commun de personnes par taxi. Protocole d'entente 2005-2008
- 7.5.2 Marche du pardon. 25 mars 2005. Autorisation
- 7.5.3 Tournage cinématographique. 17 juillet 2005. Circulation
- 7.5.4 Concours de musique classique « Vallée des champs ». Entreposage d'un piano de concert au parc Sauvé. Protocole d'entente 2005-2006
- 7.5.5 Centre Saint-Eugène. Réfection de la toiture et de l'escalier extérieur de l'entrée principale. Emprunt au fonds de roulement
- 7.5.6 Cité des Arts et des Sports. Ministère des Affaires municipales et des Régions. Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir. Édition 2005-2008. Résolution d'appui
- 7.6 **Service de la gestion du territoire**
 - 7.6.1 Dérogations mineures. Audition des personnes intéressées et réponse aux demandes
 - 7.6.1.1 Secteur Salaberry-de-Valleyfield
 - 7.6.1.1.1 Avenue du Lac. Lot 482
 - 7.6.1.2 Secteur Saint-Timothée
 - 7.6.1.2.1 3, rue Masson. Lot 569-104
 - 7.6.2 Règlement 1097. Plan d'implantation et d'intégration architecturale. Secteur Salaberry-de-Valleyfield
 - 7.6.2.1 40, avenue du Centenaire
 - 7.6.2.2 269, rue Victoria
 - 7.6.3 Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers de Salaberry-de-Valleyfield. Contrat de mise en œuvre du programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield
 - 7.6.4 Commission de protection du territoire agricole du Québec. Demande d'autorisation pour un usage autre que l'agriculture. Lots P-46-1, P-46-2 et P-45-4. Boulevard Bord-de-l'Eau
 - 7.6.5 Projet Le Phare. Programme de supplément au loyer. Participation de la Ville
 - 7.6.6 Mur de soutènement au parc Sauvé. Plans et devis et autres services professionnels durant l'exécution des travaux. Firme d'ingénieurs. Mandat

8. RÈGLEMENTS

- 8.1 Règlement sur la mise en oeuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Avis de motion et dispense de lecture
- 8.2 Règlement pour emprunter la somme de 625 000 \$ afin de pourvoir à la mise en œuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Avis de motion et dispense de lecture
- 8.3 Règlement d'emprunt pour décréter des travaux d'égout pluvial et de fossé de drainage sur le boulevard Bord-de-l'Eau. Avis de motion
- 8.4 Règlement d'emprunt pour décréter l'exécution de travaux de dragage au port de Valleyfield ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux. Avis de motion
- 8.5 Règlement 043-01 pour amender le règlement 043 afin d'emprunter une somme additionnelle de 320 000 \$ pour parfaire l'exécution de divers travaux d'installation et de réfection de feux de circulation. Lecture et adoption
- 8.6 Règlement 058-01 pour amender le règlement 058 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la municipalité. Dispense de lecture et adoption
- 8.7 Règlement 062 concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux. Le Versant du Soleil, phase II. Lecture et adoption
- 8.8 Règlement 063 concernant l'expansion du service de transport en commun de personnes par taxi sur l'ensemble du territoire de la nouvelle Ville. Dispense de lecture et adoption
- 8.9 Règlement 064 pour décréter des travaux de pavage, de confection de bordures de rue et d'éclairage de la rue du Ponceau ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux. Lecture et adoption

- 8.10 Règlement 065 pour décréter des travaux de pavage, de confection de bordures de rue et d'éclairage de la rue Brassard ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux. Lecture et adoption
- 8.11 Règlement 066 pour décréter des travaux de pavage, de confection de bordures de rue et d'éclairage de la rue Sérénac ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux. Lecture et adoption
- 8.12 Règlement concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux. Projet du Vieux canal, phase II. Avis de motion
- 8.13 Projet de règlement 068 concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux. Projet du Vieux canal, phase II. Lecture et adoption
- 8.14 Règlement 015-01 pour amender le règlement 015 afin d'emprunter une somme additionnelle de 420 000 \$ pour parfaire l'exécution de divers travaux au centre-ville. Lecture et adoption

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption des procès-verbaux
des séances du 22 février 2005 et
du 1^{er} mars 2005 (spéciale)

Les procès-verbaux des séances du 22 février 2005 et du 1^{er} mars 2005 (spéciale) sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 10 mars 2005;

Il est

2005-03-111
Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Roland Latreille
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte les procès-verbaux des séances du 22 février 2005 et du 1^{er} mars 2005 (spéciale), selon leur teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Appel d'offres 2005-05.
Traitement des eaux usées
et de l'eau potable à
l'Île des Patriotes

Suite à l'appel d'offres 2005-05 relatif à des travaux d'infrastructures à l'Île des Patriotes, plus particulièrement pour le traitement des eaux usées et de l'eau potable, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

Excavation Loiselle & Frères inc.

239 335,74 \$

VU le rapport daté du 3 mars 2005 émis par le directeur général adjoint;

Il est

2005-03-114

Proposé par M^{me} Madeleine Lefebvre

Appuyé par M. Roger Levert

Et résolu

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'addenda numéro 1 au protocole d'entente signé le 5 octobre 2001 relatif à l'octroi d'une aide financière additionnelle de 69 541 \$ à être versée dans le cadre du volet 2 du programme Infrastructures-Québec, plus particulièrement pour le projet Rénovation d'infrastructures 2001 (secteur Salaberry-de-Valleyfield).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Relocalisation de la voie ferrée de CSX.

Étude de faisabilité. Mandat

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport du directeur général, daté du 15 mars 2005, relatif à l'octroi d'un mandat pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur la relocalisation du tronçon de chemin de fer de CSX situé à l'ouest de l'autoroute 30;

VU l'offre de service de la firme Les Consultants S.M. inc. datée du 15 février 2005;

Il est

2005-03-115

Proposé par M. Pierre-Paul Messier

Appuyé par M^{me} Madeleine Lefebvre

Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le réaménagement de la voie ferrée de CSX sur le territoire, plus particulièrement du tronçon de chemin de fer situé à l'ouest de l'autoroute 30;

QUE les honoraires reliés à ce mandat soient d'un montant forfaitaire global de 24 850 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à l'offre de service du 15 février 2005 de la firme précitée;

QUE ce montant soit conditionnel à l'acceptation de la compagnie CEZinc du paiement avec la Ville à parts égales de cette étude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Directeur général.

Contrat de travail. Entente.

Procureur. Mandat

ATTENDU QUE le contrat de travail du directeur général se termine le 30 avril 2005;

Il est

2005-03-116

Proposé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels du cabinet d'avocats Rancourt, Legault & St-Onge afin de rédiger l'entente à intervenir avec M. Pierre Lafrance, directeur général de la municipalité, relative à la prolongation de son contrat jusqu'au 30 juin 2005 ainsi qu'aux mandats spécifiques à lui être confiés après cette date.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Directeur général.
Contrat de travail. Mandats.
Entente de principe

ATTENDU QUE le contrat de travail du directeur général se termine le 30 avril 2005;

Il est

2005-03-117

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Jean Benoit
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue une entente de principe avec M. Pierre Lafrance relative à la prolongation de son contrat jusqu'au 30 juin 2005 et à l'octroi de mandats spécifiques dans le cadre de l'application de la politique de gestion de la qualité, de la sélection du prochain directeur général et de support au nouveau directeur général et au personnel en place.

M. le conseiller Denis Vaudrin s'opposant à cette proposition, M. le maire Denis Lapointe appelle le vote.

Votent pour
M. le conseiller Jean Benoit
M. le conseiller Roland Latreille
M. le conseiller Claude Reid
M. le conseiller Roger Levert
M^{me} la conseillère Madeleine Lefebvre
M. le conseiller Pierre-Paul Messier
M. le conseiller Jean-Noël Tessier

Vote contre
M. le conseiller Denis Vaudrin

La proposition est en conséquence

ADOPTÉE SUR DIVISION

Embauche et départ de personnel.
Février 2005

VU le dépôt devant ce conseil des rapports relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de février 2005;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est

2005-03-118

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans les rapports datés du 7 mars 2005 relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de février 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Commis à l'inspection à l'unité
Urbanisme et Permis. Service de la gestion
du territoire. Congé à traitement différé

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport de la coordonnatrice au Service des ressources humaines, daté du 7 mars 2005, relatif à une demande de congé à traitement différé formulée par M^{me} Lise Lavoie, commis à l'inspection à l'unité Urbanisme et Permis, au Service de la gestion du territoire;

Il est

2005-03-119

Proposé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de la demande de congé à traitement différé formulée par M^{me} Lise Lavoie, commis à l'inspection à l'unité Urbanisme et Permis, au Service de la gestion du territoire, congé à traitement différé s'échelonnant sur cinq (5) ans, soit du 14 mars 2005 au 14 mars 2010 et la période de congé étant du 14 mars 2009 au 14 mars 2010, selon les dispositions édictées à la convention collective des cols blancs;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat à intervenir avec M^{me} Lavoie à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Opérateur « B ».
Service de la gestion de l'environnement
et des travaux publics. Congé sans solde

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport de la coordonnatrice en dotation et formation au Service des ressources humaines, daté du 9 mars 2005, relatif à une demande de congé sans solde formulée par M. Jacques Brisebois, opérateur « B » au Service de la gestion de l'environnement et des travaux publics;

Il est

2005-03-120

Proposé par M. Denis Vaudrin
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de la demande de congé sans solde formulée par M. Jacques Brisebois, opérateur « B » au Service de la gestion de l'environnement et des travaux publics, pour la période du 16 mars 2005 au 16 mars 2006, selon les dispositions édictées à la convention collective des cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Employé 7431. Préposé aux réseaux.
Service de l'environnement et des
travaux publics. Congédiement

CONSIDÉRANT les faits rapportés par la Direction du Service des ressources humaines relativement au dossier du salarié portant le numéro matricule 7431;

CONSIDÉRANT les stratagèmes utilisés par le salarié pour se défilier de son obligation de fournir sa prestation de travail;

CONSIDÉRANT les mensonges du salarié pour ne pas fournir sa prestation de travail;

ATTENDU QUE le salarié n'est pas malade et ne l'a pas été malgré ses allégations à cet effet;

ATTENDU QUE la Ville a fait preuve d'une grande patience à son égard en lui donnant plusieurs occasions de s'amender et reprendre son travail régulier;

ATTENDU QUE son attitude générale a pour effet de rompre définitivement le lien de confiance nécessaire à la poursuite de son emploi à la Ville;

CONSIDÉRANT la gravité des motifs susmentionnés;

Il est

2005-03-121
Proposé par M. Jean Benoit
Appuyé par M. Jean-Noël Tessier
Et résolu

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield congédie l'employé portant le numéro matricule 7431, et ce, vingt-quatre (24) heures après la réception par ce dernier de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Syndicat des pompiers et pompières du Québec.
section locale Salaberry-de-Valleyfield.
Pompier à temps partiel. Service de sécurité
incendie. Assiduité au travail. Période de
probation. Lettre d'entente

VU le dépôt devant ce conseil d'une lettre d'entente à intervenir entre le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de Salaberry-de-Valleyfield (FTQ), M. Marc-Éric Deschambault, pompier à temps partiel, et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à la période d'essai additionnelle de M. Deschambault au poste de pompier à temps partiel;

VU le rapport daté du 14 mars 2005 émis par le directeur du Service des ressources humaines;

Il est

2005-03-122

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Roland Latreille
Et résolu

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, une lettre d'entente avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de Salaberry-de-Valleyfield (FTQ), et M. Marc-Éric Deschambault, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, relative à une période d'essai additionnelle de six (6) mois accordée à M. Deschambault au poste de pompier à temps partiel, à compter de la signature de la présente entente, afin de remédier, entre autres, à son assiduité au travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Coordonnateur à la vie culturelle
et communautaire. Service récréatif
et communautaire. Nomination

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport de la coordonnatrice en dotation et formation au Service des ressources humaines, daté du 7 mars 2005, relatif à la nomination d'un coordonnateur à la vie culturelle et communautaire au Service récréatif et communautaire;

Il est

2005-03-123

Proposé par M. Jean Benoit
Appuyé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Michel Vallée au poste cadre de coordonnateur à la vie culturelle et communautaire au Service récréatif et communautaire;

QUE la période d'essai de M. Vallée à ce poste soit de six (6) mois à compter du 16 mars 2005;

QUE la rémunération de M. Vallée soit celle correspondant à la classe 2, échelon 3, de la grille salariale du personnel cadre de la municipalité et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

M. le conseiller Roger Levert s'opposant à cette proposition, M. le maire Denis Lapointe appelle le vote.

Votent pour

M. le conseiller Jean Benoit
M. le conseiller Roland Latreille
M. le conseiller Claude Reid
M. le conseiller Denis Vaudrin
M^{me} la conseillère Madeleine Lefebvre
M. le conseiller Pierre-Paul Messier
M. le conseiller Jean-Noël Tessier

Vote contre

M. le conseiller Roger Levert

La proposition est en conséquence

ADOPTÉE SUR DIVISION

Technicienne en documentation.
Service récréatif et communautaire.
Congé sans solde

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport de la coordonnatrice en dotation et formation au Service des ressources humaines, daté du 9 mars 2005, relatif à une demande de congé sans solde formulée par M^{me} Maryse Labelle, technicienne en documentation au Service récréatif et communautaire;

Il est

2005-03-124

Proposé par M. Jean-Noël Tessier
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de la demande de congé sans solde formulée par M^{me} Maryse Labelle, technicienne en documentation au Service récréatif et communautaire, pour la période du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2007, selon les dispositions édictées à la convention collective des cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Commis à la gestion documentaire.
Service du greffe. Programme Placement
carrière-été. Édition 2005

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de Salaberry-de-Valleyfield de présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Placement carrière-été 2005, pour un poste de commis à la gestion documentaire au Service du greffe;

VU le rapport daté du 4 mars 2005 émis par la greffière;

Il est

2005-03-125

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Jean Benoit
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la greffière à présenter une demande dans le cadre du programme Placement carrière-été 2005, pour un poste de commis à la gestion documentaire au Service du greffe;

QUE la greffière soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents pertinents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Préposé(e) au bureau des élections.
Service du greffe. Programme Placement
carrière-été. Édition 2005.

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de Salaberry-de-Valleyfield de présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Placement carrière-été 2005, pour un poste de préposé(e) au bureau des élections au Service du greffe;

VU le rapport daté du 4 mars 2005 émis par la greffière;

Il est

2005-03-126

Proposé par M. Jean-Noël Tessier
Appuyé par M. Denis Vaudrin
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la greffière à présenter une demande dans le cadre du programme Placement carrière-été 2005, pour un poste de préposé(e) aux élections au Service du greffe;

QUE la greffière soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents pertinents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Préposé à l'accueil. Préposé au nettoyage
de terrains. Service récréatif et
communautaire. Programme Placement
carrière-été. Édition 2005

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de Salaberry-de-Valleyfield de présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Placement carrière-été 2005, pour un poste de préposé à l'accueil et un poste de préposé au nettoyage de terrain au Service récréatif et communautaire;

VU le rapport daté du 25 février 2005 émis par la directrice du Service récréatif et communautaire;

Il est

2005-03-127

Proposé par M. Jean Benoit
Appuyé par M. Roland Latreille
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la directrice du Service récréatif et communautaire à présenter une demande dans le cadre du programme Placement carrière-été 2005, pour les postes suivants:

- préposé à l'accueil (1 poste);
- préposé au nettoyage de terrain (1 poste);

QUE la directrice du Service récréatif et communautaire soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents pertinents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Préposé au règlement d'arrosage. Préposé
à la détection de fuites. Service de la
gestion de l'environnement et travaux
publics. Programme Placement carrière-été.
Édition 2005

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de Salaberry-de-Valleyfield de présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Placement carrière-été 2005, pour un poste de préposé au règlement d'arrosage et un poste de préposé à la détection de fuites au Service de la gestion de l'environnement et des travaux publics;

VU le rapport daté du 10 mars 2005 émis par le directeur du Service de la gestion de l'environnement et des travaux publics;

Il est

2005-03-128
Proposé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le directeur du Service de la gestion de l'environnement et des travaux publics à présenter une demande dans le cadre du programme Placement carrière-été 2005, pour les postes suivants:

- préposé au règlement d'arrosage (1 poste);
- préposé à la détection de fuites (1 poste);

QUE le directeur du Service de la gestion de l'environnement et des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents pertinents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Organigramme.
Adoption

VU les modifications apportées à l'organigramme de la Ville depuis son dernier dépôt au conseil le 17 février 2004;

VU le dépôt d'un rapport de la coordonnatrice en dotation et formation, daté du 7 mars 2005, relatif à l'adoption de l'organigramme actualisé de la Ville décrivant les services et les postes cadres rattachés à la Direction générale;

Il est

2005-03-129
Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Roland Latreille
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'organigramme de la Ville décrivant les services et les postes rattachés à la Direction générale, tel que déposé devant ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Liste de comptes numéro 77

La liste de comptes numéro 77 est déposée devant ce conseil.

Il est

2005-03-130

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Jean-Noël Tessier
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 77 pour lesquels les chèques suivants ont été émis, à l'exception du chèque numéro 28 812 au montant de 130 \$:

<u>Numéros de chèques</u>	<u>Montant</u>
28 735 à 28 811	2 101 618,20 \$
28 813 à 28 832	
28 834 à 29 014	

QUE le conseil municipal autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport budgétaire au
9 mars 2005. Dépôt

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 9 mars 2005 est déposé devant ce conseil.

Élection générale 2005.
Confection et révision de la liste
électorale. Octroi de contrat

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport de la greffière, daté du 2 mars 2005, recommandant l'octroi d'un contrat pour la confection et la révision de la liste électorale de la municipalité pour l'élection générale du 6 novembre 2005;

Il est

2005-03-131

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Denis Vaudrin
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde un contrat à la compagnie Technologies Nexxlink inc. pour la confection et la révision de la liste électorale de la municipalité pour l'élection générale du 6 novembre 2005, pour un montant de 24 998,38 \$, taxes comprises, selon son offre de service du 4 mars 2005;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tout document pertinent à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Élection générale 2005.
Gestion informatisée du scrutin.
Octroi de contrat

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport de la greffière, daté du 2 mars 2005, recommandant l'octroi d'un contrat pour la gestion informatisée du scrutin lors de l'élection générale du 6 novembre 2005;

Il est

2005-03-132

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Roland Latreille
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde un contrat à la compagnie Technologies Nexxlink inc. pour la gestion informatisée du scrutin lors de l'élection générale du 6 novembre 2005, pour un montant de 33 058,19 \$, taxes comprises, selon son offre de service du 4 mars 2005;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document pertinent à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Élection générale 2005.
Compilation électronique
des résultats. Octroi de contrat

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport de la greffière, daté du 2 mars 2005, recommandant l'octroi d'un contrat pour la compilation électronique des résultats lors de l'élection générale du 6 novembre 2005;

Il est

2005-03-133

Proposé par M. Jean-Noël Tessier
Appuyé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde un contrat à la compagnie Technologies Nexxlink inc. pour la compilation électronique des résultats lors de l'élection générale du 6 novembre 2005, pour un montant de 41 276,72 \$, taxes comprises, selon son offre de service du 4 mars 2005;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document pertinent à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield.
Transport en commun de personnes par
voiture-taxi. Compagnie Leduc ltée.
Contrat 2005-2008

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport la directrice du Service récréatif et communautaire, daté du 2 mars 2005, relatif à la signature d'un contrat avec la Compagnie Leduc ltée pour le service de transport en commun de personnes par voiture-taxi;

Il est

2005-03-134

Proposé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services de la Compagnie Leduc ltée pour le service de transport en commun de personnes par voiture-taxi, sous l'autorité de Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield qui agit à titre de mandataire pour la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, pour la période du 4 avril 2005 au 3 avril 2008, selon les termes et conditions énoncés au projet de contrat déposé devant ce conseil;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat pertinent à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield.
Gestion et opération d'un service de
transport en commun de personnes
par taxi. Protocole d'entente 2005-2008

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport de la directrice du Service récréatif et communautaire, daté du 1^{er} mars 2005, relatif à la signature d'un protocole d'entente avec Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield pour la gestion et l'opération d'un service de transport en commun de personnes par taxi sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield;

Il est

2005-03-135

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield pour la gestion et l'opération d'un service de transport en commun de personnes par taxi sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield, pour la période du 4 avril 2005 au 3 avril 2008;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole précité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marche du pardon.
25 mars 2005. Autorisation

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport de la directrice du Service récréatif et communautaire, daté du 28 février 2005, relatif à la tenue de la Marche du pardon, le 25 mars 2005;

Il est

2005-03-136

Proposé par M. Jean-Noël Tessier
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la tenue de la Marche du pardon le 25 mars 2005, entre 8 h et 13 h, et approuve le trajet tel que déposé devant ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Tournage cinématographique.
17 juillet 2005. Fermeture de rues.
Circulation

VU la demande formulée par le cinéaste Yves Lefebvre relative à la fermeture et l'occupation temporaires de voies publiques dans le cadre d'un tournage cinématographique, le 17 juillet 2005, devant le palais de justice;

VU le rapport daté du 21 février 2005 émis par la directrice du Service récréatif et communautaire;

Il est

2005-03-137

Proposé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la tenue d'un tournage cinématographique dans le quadrilatère formé par les rues Salaberry, Académie, Montcalm et Jacques-Cartier;

QUE la Ville autorise la fermeture desdites rues, le 17 juillet 2005, entre midi et 16 h, remis au 24 juillet 2005 en cas de pluie, selon les conditions suivantes :

- rue Jacques-Cartier en direction nord, entre les rues Salaberry et Montcalm;
- rue Salaberry en direction ouest, entre les rues Jacques-Cartier et Académie;
- rue Montcalm en direction est, entre les rues Jacques-Cartier et Académie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Concours de musique classique.
« Vallée des champs ». Entreposage
d'un piano de concert au parc Sauvé.
Protocole d'entente 2005-2006

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Concours de musique classique « Vallée des champs » et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'entreposage d'un piano de concert au centre communautaire du parc Sauvé;

VU le rapport daté du 1^{er} mars 2005 émis par la directrice du Service récréatif et communautaire;

Il est

2005-03-138

Proposé par M. Jean Benoit
Appuyé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec l'organisme Concours de musique classique « Vallée des champs » relatif à l'entreposage d'un piano de concert et de ses accessoires dans un lieu sécuritaire à l'intérieur du centre communautaire au parc Sauv , pour la p riode du 1^{er} janvier 2005 au 31 d cembre 2006;

QUE le maire et la greffi re soient autoris s   signer, pour et au nom de la municipalit , le protocole d'entente pr cit .

ADOPT E   L'UNANIMIT 

Centre Saint-Eug ne. R fection de
la toiture et de l'escalier ext rieur
de l'entr e principale.
Emprunt au fonds de roulement

VU le d p t devant ce conseil d'un rapport de la directrice du Service r cr atif et communautaire, dat  du 25 f vrier 2005, relatif   un emprunt au fonds de roulement pour la r fection de la toiture et de l'escalier ext rieur de l'entr e principale du centre Saint-Eug ne;

Il est

2005-03-139

Propos  par M. Denis Vaudrin
Appuy  par M. Jean Benoit
Et r solu

QUE la Ville proc de aux travaux de r fection de la toiture du centre Saint-Eug ne et octroie un contrat   la compagnie Couvreur Valleyfield inc. pour lesdits travaux, au montant de 19 993,65 \$;

QUE la Ville proc de  galement aux travaux de r fection de l'escalier ext rieur de l'entr e principale du centre Saint-Eug ne et octroie un contrat   la compagnie Bellerive Soudure inc. pour lesdits travaux, au montant de 3 593,38 \$;

QU'afin de satisfaire au paiement des travaux pr cit s, le conseil d cr te un emprunt maximal de 23 587,03 \$ au fonds de roulement, avec obligation de remboursement sur trois (3) ans.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

Cit  des Arts et des Sports inc. Minist re
des Affaires municipales et des R gions.
Programme d'assistance financi re aux
centres communautaires de loisir.
 dition 2005-2008. R solution d'appui

ATTENDU QUE l'organisme Cit  des Arts et des Sports inc. compte pr senter une demande d'aide financi re au minist re des Affaires municipales et des R gions dans le cadre du Programme d'assistance financi re aux centres communautaires de loisir, pour les ann es 2005-2008;

VU le rapport dat  du 1^{er} mars 2005  mis par la directrice du Service r cr atif et communautaire;

Il est

2005-03-140

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield appuie l'organisme Cité des Arts et des Sports inc. dans sa demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre du Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir, édition 2005-2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dérogation mineure. Avenue du Lac.
Secteur Salaberry-de-Valleyfield.
Lot 482

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Anne-Marie A. Pinsonnault et M. Jacques Pinsonnault ont formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 482 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

2005-03-141

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Roland Latreille
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 482 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M^{me} Anne-Marie A. Pinsonnault et M. Jacques Pinsonnault, concernant l'immeuble sis avenue du Lac, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant la construction d'un bâtiment principal avec une marge avant de 5,6 mètres, alors que le règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 6 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dérogation mineure. 3, rue Masson.
Secteur Saint-Timothée. Lot 569-104

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^e Jean-Michel Philie, notaire, a formulé, pour et au nom de M^{me} Jessica Lachance et M. Alexandre Cyr, une demande de dérogation mineure pour le lot 569-104 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

2005-03-142
Proposé par M. Roland Latreille
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 569-104 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M^e Jean-Michel Philie, notaire, pour et au nom de M^{me} Jessica Lachance et M. Alexandre Cyr, concernant l'immeuble sis au 3, rue Masson, secteur Saint-Timothée, autorisant l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge latérale gauche de 0,75 mètre, alors que le règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage prescrit une marge latérale minimale de 1 mètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement 1097.
Plans d'implantation et d'intégration
architecturale. 40, avenue du Centenaire.
Secteur Salaberry-de-Valleyfield. Lot 1852-9

ATTENDU QUE le bâtiment, sis au 40, avenue du Centenaire, est soumis aux prescriptions du règlement 1097 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par les architectes Massicotte et Dignard, pour et au nom de la compagnie 9121-1466 Québec inc., pour l'installation d'une enseigne murale;

VU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, sous réserve du respect de certaines conditions;

Il est

2005-03-143
Proposé par M. Denis Vaudrin
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande formulée par les architectes Massicotte et Dignard, pour et au nom de la compagnie 9121-1466 Québec inc., pour l'installation d'une enseigne murale de 2,4 mètres carrés au-dessus de l'entrée du bâtiment sis au 40, avenue du Centenaire, selon la proposition numéro 1 de ladite firme d'architectes, et ce, à condition que l'enseigne en projection « Billard de la Tourelle » soit enlevée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement 1097.
Plans d'implantation et d'intégration
architecturale. 269, rue Victoria. Lot 1974

ATTENDU QUE le lot 1974 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du règlement 1097 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par l'architecte Michel Laniel, pour et au nom de la compagnie 3969118 Canada inc., pour la construction d'un édifice de quatre (4) étages, avec sous-sol, à gauche du bâtiment existant sis au 261, rue Victoria;

VU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

2005-03-144
Proposé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Appuyé par M. Jean Benoit
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield sursoie à l'approbation ou au refus de la demande formulée par l'architecte Michel Laniel, pour et au nom de la compagnie 3969118 Canada inc., dans le cadre du règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, plus particulièrement pour la construction d'un édifice de quatre (4) étages;

QUE le conseil municipal demande au requérant de procéder à une nouvelle analyse de ce projet en vue d'une meilleure intégration dans la trame urbaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Partenaires pour la revitalisation des
anciens quartiers de Salaberry-de-Valleyfield.
Contrat de mise en œuvre du Programme
Rénovation Québec de la Ville de
Salaberry-de-Valleyfield

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat de mise en œuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield à intervenir avec les Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers (PRAQ) de Salaberry-de-Valleyfield;

VU le rapport daté du 23 février 2005 émis par l'urbaniste au Service de la gestion du territoire;

Il est

2005-03-145
Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Denis Vaudrin
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie un contrat de mise en œuvre du Programme Rénovation Québec à Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers (PRAQ) de Salaberry-de-Valleyfield, selon les termes inclus audit contrat;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat précité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

résidentielle n'engendre pas de contraintes supplémentaires pour l'application des lois et règlements en matière d'environnement, notamment au niveau des distances séparatrices. À ce sujet, les résidences existantes offrent déjà des contraintes sur les bâtiments d'élevage, mais le nombre d'unités animales n'étant pas très élevé, la cohabitation dans ce secteur s'effectue sans problème. Même dans un cas d'accroissement, il n'y aurait pas d'effet direct sur ces établissements de production en raison de la distance et du droit d'accroissement de la loi 184. D'ailleurs, le propriétaire a lui-même des bâtiments abritant des animaux sur la terre agricole;

- 5° **la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement, telle que définie par Statistique Canada:** bien que des emplacements sont disponibles ailleurs dans la municipalité, le propriétaire désire se construire à proximité de ses animaux (chevaux, autruches, lapins et poules) qui sont dans un bâtiment existant sur la partie du lot 45. Il est donc impensable pour lui de se construire ailleurs et, de toute façon, il serait difficile d'avoir un site qui a moins de contraintes sur l'agriculture et qui lui permet d'avoir des animaux. Nous excluons évidemment pour cette raison les terrains en zone blanche;
- 6° **l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles:** cette demande n'affecte pas vraiment l'homogénéité du secteur; elle ne crée pas de nouvelle propriété, elle permet seulement au propriétaire de la terre agricole de se construire sur ces lots;
- 7° **l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région:** non applicable;
- 8° **la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture:** l'utilisation de ces lots d'une superficie totale de 2 028,5 mètres carrés à une fin autre que l'agriculture ne rend pas le reste de la propriété de dimension insuffisante pour y pratiquer de l'agriculture. Elle demeure des plus viables avec une superficie de 17,96 hectares (179 631,4 mètres carrés). Par ailleurs, elle conserve un frontage de 15 mètres sur le boulevard Bord-de-l'Eau qui permet l'accès à la terre directement sans passer sur le terrain concerné par la présente demande;
- 9° **l'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité régionale de comté, une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique:** non applicable;
- 10° **les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie:** non applicable;

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la requête que lui a formulée M. Jean-François Léger concernant une demande d'autorisation pour l'utilisation d'une partie des lots 46-1, 46-2 et 45-4 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, ne contrevient pas aux règlements d'urbanisme de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Projet Le Phare. Programme
de supplément au loyer.
Participation de la municipalité

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire, daté du 7 mars 2005, recommandant au conseil municipal la participation de la municipalité au programme de supplément au loyer dans le cadre du projet Le Phare;

Il est

2005-03-147

Proposé par M. Denis Vaudrin
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield informe la Société d'habitation du Québec de son intérêt à participer au programme de supplément au loyer pour les treize (13) logements, sis rue Hébert, dans le cadre du projet Le Phare, représentant un montant annuel de 10 % des coûts reliés audit programme, et ce, pour une période minimale de cinq (5) ans;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, toute entente à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mur de soutènement au parc Sauvé.
Préparation de plans et devis et autres
services professionnels durant l'exécution
des travaux. Firme d'ingénieurs. Mandat

VU la recommandation du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire, relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'ingénieurs pour la préparation des plans et devis et autres services professionnels durant l'exécution des travaux ainsi que pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de réfection du mur de soutènement endommagé situé à l'embouchure de l'ancien canal de Beauharnois;

VU l'offre de service de la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc.;

Il est

2005-03-148

Proposé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc. pour la préparation des plans et devis et autres services professionnels durant l'exécution des travaux ainsi que pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de réfection du mur de soutènement endommagé situé à l'embouchure de l'ancien canal de Beauharnois, selon des honoraires de 21 000 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement sur la mise en œuvre du
Programme Rénovation Québec de la
Ville de Salaberry-de-Valleyfield.
Avis de motion et dispense de lecture

A-2005-03-013

Avis est donné par M. le conseiller Claude Reid qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement sur la mise en œuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

Demande de dispense de lecture du règlement est faite, copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil.

Règlement pour emprunter la somme de
625 000 \$ afin de pourvoir à la mise en
œuvre du Programme Rénovation Québec
de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.
Avis de motion et dispense de lecture

A-2005-03-014

Avis est donné par M. le conseiller Denis Vaudrin qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour emprunter la somme de 625 000 \$ afin de pourvoir à la mise en œuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

Demande de dispense de lecture du règlement est faite, copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil.

Règlement d'emprunt pour décréter des
travaux d'égout pluvial et de fossé de
drainage sur le boulevard Bord-de-l'Eau.
Avis de motion

A-2005-03-015

Avis est donné par M. le conseiller Jean Benoit qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement d'emprunt pour décréter des travaux d'égout pluvial et de fossé de drainage sur le boulevard Bord-de-l'Eau.

Règlement d'emprunt pour décréter
l'exécution de travaux de dragage au
port de Salaberry-de-Valleyfield ainsi
qu'un emprunt pour pourvoir au paiement
desdits travaux. Avis de motion

A-2005-03-016

Avis est donné par M. le conseiller Jean-Noël Tessier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement d'emprunt pour décréter l'exécution de travaux de dragage au port de Salaberry-de-Valleyfield ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

Règlement 062 concernant la conclusion
d'une entente avec un promoteur relative à la
réalisation de travaux d'infrastructures et
d'équipements municipaux. Le Versant du Soleil,
phase II. Lecture et adoption

La greffière procède à la lecture du règlement 062.

Il est

2005-03-151

Proposé par M. Roland Latreille
Appuyé par M. Jean-Noël Tessier
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le règlement 062 concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux pour la phase II du projet de développement résidentiel Le Versant du Soleil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement 063 concernant l'expansion du
service de transport en commun de personnes
par taxi sur l'ensemble du territoire de la
nouvelle Ville. Adoption

VU la demande de dispense de lecture du règlement 063 faite en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2005-03-152

Proposé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le règlement 063 concernant l'expansion du service de transport en commun de personnes par taxi sur l'ensemble du territoire de la nouvelle Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement 064 pour décréter des travaux
de pavage, de confection de bordures de
rue et d'éclairage sur la rue du Ponceau.
Lecture et adoption

La greffière procède à la lecture du règlement 064.

Il est

2005-03-153

Proposé par M. Jean-Noël Tessier
Appuyé par M. Roland Latreille
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le règlement 064 pour décréter des travaux de pavage, de confection de bordures de rue et d'éclairage

sur la rue du Ponceau ainsi qu'un emprunt de 310 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement 065 pour décréter des travaux de pavage, de confection de bordures de rue et d'éclairage sur la rue Brassard.
Lecture et adoption

La greffière procède à la lecture du règlement 065.

Il est

2005-03-154

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Denis Vaudrin
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le règlement 065 pour décréter des travaux de pavage, de confection de bordures de rue et d'éclairage sur la rue Brassard ainsi qu'un emprunt de 261 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement 066 pour décréter des travaux de pavage, de confection de bordures de rue et d'éclairage sur la rue Sérénac.
Lecture et adoption

La greffière procède à la lecture du règlement 066.

Il est

2005-03-155

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Jean Benoit
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le règlement 066 pour décréter des travaux de pavage, de confection de bordures de rue et d'éclairage sur la rue Sérénac ainsi qu'un emprunt de 48 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux. Projet du Vieux canal, phase II. Avis de motion

A-2005-03-017

Avis est donné par M. le conseiller Jean-Noël Tessier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux

d'infrastructures et d'équipements municipaux pour la phase II du projet de développement résidentiel du Vieux canal.

Projet de règlement 068 concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux. Projet du Vieux canal, phase II. Lecture et adoption

La greffière procède à la lecture du projet de règlement 068.

Il est

2005-03-156

Proposé par M. Jean-Noël Tessier
Appuyé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de règlement 068 concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux pour la phase II du projet de développement résidentiel du Vieux canal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement 015-01 pour amender le règlement 015 afin d'emprunter une somme additionnelle de 420 000 \$ pour parfaire l'exécution de travaux au centre-ville. Lecture et adoption

La greffière procède à la lecture du règlement 015-01.

Il est

2005-03-157

Proposé par M. Denis Vaudrin
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le règlement 015-01 pour amender le règlement 015 afin d'emprunter une somme additionnelle de 420 000 \$ pour parfaire l'exécution de travaux au centre-ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Une (1) personne manifeste le désir de s'exprimer sur les points suivants lors de cette deuxième période de questions :

- Congédiement administratif d'un employé
- Nomination d'un coordonnateur à la vie culturelle et communautaire

Levée de l'assemblée

À 21 h 50, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est

2005-03-158

Proposé par M. Roland Latreille
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève sa séance du 15 mars 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Denis Lapointe, maire

Murielle Giroux, greffière